

# Le Conseil Municipal Enfants

18 mars 2022



Les jeunes du Conseil Municipal Enfants se mobilisent pour les enfants du monde. Un message d'espoir et de solidarité pour l'Ukraine mais aussi les 6,5 millions d'enfants victimes des conflits dans le monde.

La ville est dotée d'un Conseil Municipal des Enfants (CME). Actuellement, le CME est composé de 28 jeunes (2 CM1, 2 CM2) élus dans les 7 écoles de la commune. Cette instance participative permet à ces jeunes élus de vivre un apprentissage de la citoyenneté, de travailler sur différents thèmes tout au long de leur mandat, de découvrir leur ville, son fonctionnement et de formuler des observations qui pourraient conduire à la réalisation de projets concrets.

## Le rôle du Conseiller Municipal Enfant

Le conseiller municipal a un rôle d'exemplarité. Il doit adopter un comportement citoyen et responsable au quotidien. Il possède également un devoir de mémoire et de représentation en participant aux cérémonies officielles.

Il est chargé de relayer les propositions de ses camarades, d'en débattre avec les autres élus enfants et de s'interroger sur leur faisabilité : est-ce possible ? de quelle façon ? quels sont les moyens financiers ? qui peut nous aider et répondre à nos questions ? par quoi commencer ? etc.

Lorsqu'un projet est adopté, le jeune conseiller municipal suit sa mise en œuvre jusqu'à son aboutissement. Il est accompagné tout au long de son mandat par les élus adultes et par les différents services municipaux.

## Sa fonction

Comme celle de son homologue adulte, la vie du jeune élu est rythmée par de nombreuses actions et participations :

- Le CME se réunit 2 fois par mois (1 réunion sur le temps scolaire et 1 réunion collectif sur le temps extrascolaire, le jeudi soir de 18h à 20h). Pendant ces réunions, les Conseillers Municipaux Enfants choisissent un thème sur lequel ils travaillent en petits groupes ;
- Trois ou quatre fois dans l'année, à l'Hôtel de Ville, le jeudi soir, le Maire préside des assemblées plénières au cours desquelles les travaux de toutes les commissions sont mis en commun et débattus ;
- La Semaine Internationale des Droits de l'Enfant coorganisée avec l'UNICEF – Ville Amie des Enfants ;
- Les cérémonies officielles aux côtés du Maire ;
- Les visites de sites en fonction des sujets traités.

# **De la candidature au vote**

L'animateur en charge du Conseil Municipal des Enfants se déplace dans chaque classe pour présenter cette instance. Ensuite, les élèves intéressés peuvent se porter candidat.

Selon le code électoral du CME, les candidats doivent habiter Saint-Sébastien-sur-Loire. Chaque candidat élabore sa campagne électorale pour exposer ses projets. Il peut réaliser des affiches avec slogans et idées afin de représenter ses camarades.

## **Le vote**

Les élections sont organisées début octobre. Chaque enfant vote comme un citoyen adulte, dans un isoloir et avec une carte d'électeur.

## **La durée du mandat**

Les conseillers en CM1 sont élus pour deux années scolaires. Le mandat prend fin en fin d'année de CM2.

Si le jeune souhaite poursuivre son engagement, il pourra intégrer le [Conseil Consultatif de Jeunes](#) (CCJ)

## **Quelques exemples parmi les dernières actions...**

### **Autour des loisirs**

- installation de jeux pour enfants sur les îles de Loire ;
- réflexion autour de la création d'une aire de jeux inclusive ;
- installation de paniers de basket.

### **Autour de la solidarité**

- don de décoration de Noël pour le Secours Populaire ;
- collecte de denrées alimentaires avec le Secours Populaire.

### **Autour de l'environnement**

- création d'une station Bicloo à Saint-Sébastien-sur-Loire ;
- organisation d'un concours photos « La Nature en Ville » ;
- plantation d'arbre à la [Forêt Wangari Muta](#) ;
- création d'un label « J'éteins la lumière la nuit » à destination des commerçants locaux.

### **Évènements**

- journée d'investiture à l'Hôtel de Ville ;

- soirée festive de fin d'année.

## Contact

### Service jeunesse

7 rue du Petit Anjou  
44233 Saint-Sébastien-sur-Loire

02 40 80 86 25

### Écrire

Du lundi au vendredi,  
8h30 à 12h et 13h30 à 17h30  
Fermé le jeudi matin

■

- [Contact](#)